

Lettre d'information

Dans ce numéro :

- Le plan PACTE
- Réductions et crédits d'impôt 2018
- Protéger son partenaire
- MoneyPitch
- Présentation de Mittelsand

➔ ACTUALITÉ LE PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Présenté le 18 juin 2018, le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.

Parmi les 70 mesures du plan, dix d'entre elles sont particulièrement emblématiques et démontrent la volonté de mieux financer les entreprises et de les rendre plus justes, plus libres et plus innovantes.

Simplifier les seuils applicables

Les obligations liées aux seuils seront considérablement allégées et simplifiées afin de créer un nouvel environnement juridique plus favorable à la croissance des PME.

Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation

Les accords d'intéressement seront facilités pour les entreprises de moins de 250 salariés avec la suppression du forfait social.

Repenser la place de l'entreprise dans la société

Le Code civil et le Code de commerce seront modifiés afin de renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises.

Créer son entreprise 100 % en ligne à moindre coût

La vie des créateurs d'entreprise sera simplifiée grâce à la création d'une plateforme en ligne unique pour les formalités des entreprises.

Faciliter le rebond des entrepreneurs

Les délais et les coûts des procédures de liquidation judiciaire seront réduits et leur prévisibilité améliorée.

Rapprocher la recherche publique de l'entreprise

Le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise sera simplifié afin de dynamiser les liens entre la recherche publique et le secteur privé.

Faciliter la transmission d'entreprise

Le pacte Dutreil sera rénové pour les transmissions à titre gratuit. Les transmissions d'entreprise aux salariés et le financement de la reprise des petites entreprises seront facilités.

Simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite

Chacun pourra conserver et alimenter son produit d'épargne tout au long de son parcours professionnel et la sortie en capital sera facilitée.

Soutenir les PME à l'export

Le modèle d'accompagnement à l'export sera transformé par la création d'un guichet unique, en région, afin que l'international constitue un débouché naturel pour les PME.

Protéger les entreprises stratégiques

La procédure d'autorisation préalable d'investissements étrangers en France (IEF) sera renforcée et élargie afin de mieux protéger les secteurs stratégiques.

TOUR D'HORIZON DES PRINCIPAUX RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT EFFICACES EN 2018

Le prélèvement à la source arrive à grands pas. N'hésitez pas à investir en 2018 ou de solliciter certains services (tel un salarié à domicile) pour optimiser votre impôt sur le revenu grâce à des réductions ou crédits d'impôt.

→ Réductions d'impôts

	PRINCIPE	CONDITIONS	TAUX	PLAFONDS
MALRAUX	Réalisation de travaux en vue de la restauration complète d'immeubles situés dans certaines zones protégées.	Le logement doit être loué nu dans les 12 mois qui suivent la date d'achèvement des travaux de restauration. Le propriétaire doit louer l'immeuble pendant au moins 9 ans.	22 % des dépenses de restauration engagées. Ce taux est porté à 30 % lorsque le bien est situé : <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans un site patrimonial remarquable ■ Dans un quartier ancien dégradé 	Les dépenses sont retenues dans la limite de 400 000 € par immeuble, par contribuable et pour une période de quatre années consécutives.
PINEL	Acquisition d'un logement neuf ou en état futur d'achèvement situé dans certaines localisations et donné en location sous certaines conditions.	Louer le logement nu pendant au moins 6, 9 ou 12 ans. Il doit respecter un plafond de loyers fixé chaque année en fonction de la localisation. Les ressources du locataire ne doivent pas excéder certains plafonds fixés chaque année.	12 %, 18 % ou 21 % du prix d'acquisition du logement en métropole en fonction de la durée de l'engagement de location.	La réduction d'impôt est limitée à 2 logements par an. La base de calcul de la réduction d'impôt est plafonnée à 300 000 € et 5 500 € / m ² .
CENSI-BOUVARD	Location d'un immeuble meublé à usage d'habitation à un exploitant : <ul style="list-style-type: none"> ■ D'un établissement social ou médico-social qui accueille des personnes âgées, ou des adultes handicapés ■ D'une résidence de services pour étudiants ■ D'un logement affecté à l'accueil familial salarié 	Louer l'immeuble pendant au moins 9 ans. La location doit intervenir dans un délai d'1 mois à compter de la date d'acquisition /d'achèvement du logement, ou d'achèvement des travaux de réhabilitation.	11 % du prix d'acquisition du logement.	La base de calcul de la réduction d'impôt est plafonnée à 300 000 €.

→ Crédits d'impôts

	PRINCIPE	ASSIETTE	TAUX	PLAFOND DU CRÉDIT D'IMPÔT
POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS	Sommes versées à une assistante maternelle, à une crèche, à un centre de loisir, etc.	Dépenses engagées dans la limite de 2300 € par enfant.	50 %	1 150 € par enfant.
POUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE	Sommes versées pour l'entretien de la maison, travaux de jardinage, assistance aux personnes âgées, etc.	Dépenses effectivement supportées dans la limite de 12 000 € + 1 500 € par personne à charge (sans pouvoir dépasser 15 000 €)	50 %	6 000 € + 750 € par personne à charge dans la limite de 7 500 €.
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Travaux d'économie d'énergie dans votre résidence principale si sa construction a été achevée il y a plus de 2 ans.	Dépenses engagées (hors subventions perçues) dans la limite de 8 000 € pour un célibataire ou 16 000 € pour un couple sur une période de 5 ans. Ces plafonds sont majorés de 400 € par personne à charge.	30 %	Sur une période de 5 ans : 2 400 € pour un célibataire 4 800 € pour un couple majoré de 120 € par personne à charge.

➔ GESTION DE PATRIMOINE

PROTÉGER SON PARTENAIRE QUAND ON A DES ENFANTS : C'EST POSSIBLE !

Le PACS est différent du mariage, notamment pour la protection du survivant en cas de décès. Un legs de l'usufruit de tous les actifs successoraux peut être une solution pour protéger celui qui reste. Encore faut-il le faire correctement !

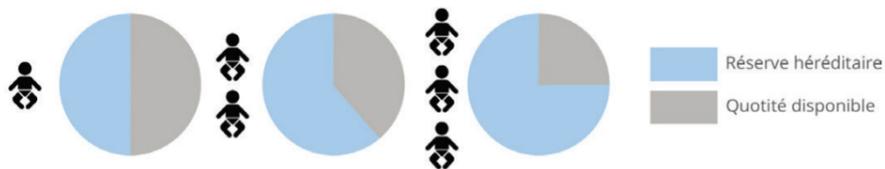
Si vous êtes mariés, le conjoint survivant pourra récupérer 100 % de la succession en usufruit, soit avec ses droits légaux (en présence d'enfants communs), soit en application d'une donation entre époux. Les enfants auront alors leur réserve héréditaire en nue-propriété.

Si vous êtes pacsés avec des enfants, la solution sera différente.

Vos enfants peuvent accepter de n'être que nus-propriétaires. Ils laisseront le partenaire survivant usufruitier jouir du bien et/ou en percevoir les revenus. Ils devront effectuer les travaux de grosses réparations sur les immeubles démembrés et devront obtenir l'accord du partenaire survivant pour vendre le bien.

Mais, vos enfants ne sont pas obligés d'accepter cette situation. La loi précise que leur réserve héréditaire doit leur être transmise en pleine propriété, sauf en présence d'un conjoint survivant.

Dans le cas d'un simple PACS, vos enfants peuvent donc exiger que la part revenant au partenaire survivant soit réduite à la quotité disponible. Cette part dépendra du nombre de vos enfants.



Une clause spécifique insérée dans votre testament permet de contraindre vos enfants à accepter le legs universel en usufruit. Cependant, ils disposeront toujours de la possibilité de faire valoir leur part de réserve au travers d'une action plus large : l'action en réduction. La protection du survivant est donc toujours plus certaine avec un mariage.

INFO

- Legs universel : Transmission de la totalité de la succession par testament.
- Usufruit : Droit d'utiliser le bien dont une autre personne est nue-propriétaire et d'en percevoir les revenus.
- Nue-propriété : Propriété d'un bien sur lequel une autre personne a un droit d'usufruit.
- Réserve héréditaire : Part de votre patrimoine qui doit obligatoirement revenir à vos enfants, par opposition à la quotité disponible que vous pouvez transmettre à qui vous voulez.

RAPPEL

Il est important de préciser que si vous avez déjà fait des donations et que cette quotité disponible est épuisée, le legs ne pourra pas s'appliquer.

Par FIDROIT

➔ VOTRE ARGENT MONEYPITCH

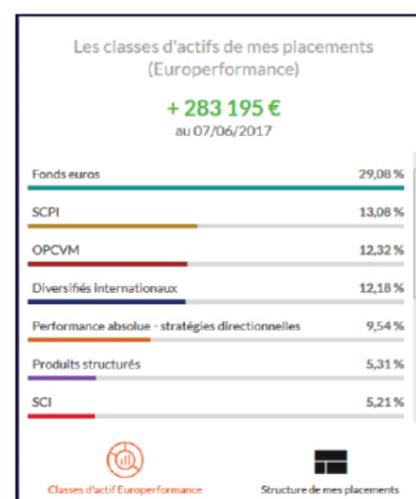
Nous disposons à destination de notre clientèle d'un outil internet exceptionnel : Moneypitch.

Sur tous vos écrans (ordinateur, smartphone, tablette...) vous disposez en une seule vue de tous vos comptes, quels qu'ils soient. Vos codes d'accès sont bien entendu personnels et protégés.

Cela nous permet également d'avoir une vision globale de vos avoirs et d'en analyser le cas échéant les performances et risques !

Vous disposez d'un espace totalement sécurisé dédié à la gestion de vos finances personnelles, qui réunit l'ensemble de vos comptes (compte courants, contrats d'assurance-vie, PEA, comptes-titres, épargne salariale, ...).

- Des synthèses sur la situation de vos finances et de votre budget,
- Des tableaux de bord reprenant vos projets de vie (financer les études des enfants, préparer sa retraite...),
- Des indicateurs afin d'identifier les projets patrimoniaux qui vous correspondent (taux d'endettement, capacité d'épargne, ...),
- Des modules d'éducation financière sur les fondamentaux de la gestion de patrimoine et les caractéristiques des produits d'investissement pour développer vos connaissances.



Pour tout renseignement, contactez-nous.

Dans le cadre d'une recherche d'investissements, pourquoi ne pas regarder au centre de l'Europe ? L'économie allemande est toujours aussi forte et les Mittelstands (nom donné aux PME allemandes) connaissent une croissance à deux chiffres. En exploitant la force des PME allemandes, le fonds Germany Fund a gagné 50% sur les trois dernières années.

- **Les PME allemandes comme facteur de croissance ?**

Quelle est la singularité de ces entreprises du Mittelstand, acteurs majeurs de la croissance économique allemande, par rapport aux autres pays ?

Le déterminant d'une Mittelstand découle du contrôle de la société qui se trouve être détenue majoritairement par des familles fondatrices. Selon le gérant Olgerd Eichler : « Elles sont souvent gérées par les propriétaires, avec une vision de croissance des profits à long terme. A cela s'ajoute le faible niveau d'endettement, la forte rentabilité ainsi qu'une croissance des profits supérieure à la moyenne engendrant un renforcement de la durabilité de la valeur ».

L'autre aspect typique des PME allemandes résulte dans leur positionnement sur les marchés de niche qui grâce à un environnement peu compétitif permettent la préservation des marges, des profits élevés ainsi qu'un bon dégagement des flux de trésorerie. Ce sont les meilleures conditions pour générer de forts rendements pour les investisseurs. Appuyées par les banques régionales et des équipes dirigeantes orientées sur le long terme, les PME allemandes offrent aux investisseurs la possibilité de participer à cet avantageux segment du marché boursier.

Tout d'abord, l'Allemagne est un pays décentralisé (état fédéral) aux régions autonomes où chaque Land a son propre gouvernement, sa constitution et son régime judiciaire. Cette structure permet aux Mittelstands de bénéficier de synergies avec l'économie locale notamment grâce aux possibilités de financement à travers les banques locales.

L'Allemagne est bien connue pour ses activités exportatrices et dont 60% viennent des Mittelstands. Ces entreprises familiales allemandes sont fréquemment concentrées sur des secteurs tels que l'industrie, la technologie e.g. équipementiers industriels et automobiles, ingénierie logicielle. Ce tissu de Mittelstands particulièrement dense vient alors renforcer la compétitivité de la première économie européenne.

Dans un environnement où les très grandes capitalisations font parler d'elles, les Mittelstands participent activement au développement de l'économie allemande et ce en présentant de forts niveaux de croissance. Les Mittelstands font partie de la culture d'entreprise allemande et cette spécificité semble porter ses fruits.

- **Sélection attentive pour une performance durable**

L'équipe de gestion de portefeuille composée de Olgerd Eichler, Alexander Dominicus et Evy Bellet réalisent cette performance à travers des expertises dans leur processus méticuleux de sélection des titres. Le prérequis pour la sélection d'une PME relève de sa valorisation attractive et de son potentiel de croissance prometteur. Cependant, une équipe dirigeante durable combinée à un fort niveau de rentabilité sont d'importants critères de sélection.

Actuellement, les titres des petites capitalisations représentent près de 47% des investissements. Bien que l'équipe de gestion de portefeuille puisse investir dans l'indice HDAX, les titres de cet indice ne jouent qu'un rôle limité dans la composition du portefeuille.

Alexander Dominicus, gestionnaire de portefeuille MainFirst, prévoit un potentiel de croissance des actions des sociétés technologiques de (taille moyenne) « Nous pouvons toujours y trouver une valorisation attractive dans la sélection des titres » selon lui.

Concernant par exemple le titre SIXT, le PDG est co-proprétaire et co-fondateur de la société. C'est une des raisons pour lesquelles la société de location de voiture fait partie de nos plus grandes positions dans le portefeuille. « Chez Sixt, nous aimons la stratégie de l'équipe dirigeante qui après son expansion réussie en Europe a fait des Etats-Unis son plus grand marché étranger. » selon Alexander Dominicus.

Le fonds se constitue généralement de 40 sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions d'euros. Dans les principales positions, nous trouvons l'équipementier automobile Hella, Deutsche Pfandbriefbank filiale d'Hypo Real Estate, la société de location de voiture Sixt et le manufacturier des systèmes de peinture industrielle Duerr.

« De plus en plus d'investisseurs se tournent vers des sujets structurels comme l'électromobilité sans vraiment prendre en compte les valorisations. Il est souvent plus intéressant de se tourner vers des acteurs périphériques comme Duerr qui va bénéficier de la production croissante des véhicules électriques » selon Alexander Dominicus.

- **Potentiel de croissance continu**

Alexander Dominicus pense que le marché entier dispose toujours d'un fort potentiel d'expansion grâce à l'environnement continu des taux bas. Par ailleurs, les perspectives pour l'économie allemande sont toujours bonnes. « Souvent, les difficultés liées aux constructeurs automobile allemands ou aux banques vont éclipser les industries à rayonnement international comme l'ingénierie mécanique ou logicielle ».

Globalement, la stratégie de l'équipe MainFirst est très opportuniste. Le marché boursier allemand doit cependant exploiter son potentiel en terme de valorisation. En effet, la croissance des profits des sociétés allemandes est élevée tandis que les valorisations sont modérées en prenant en compte l'environnement des taux bas (selon Olgerd Eichler). Les 10 principales positions du portefeuille représentent 57.7% de l'actif net. Les sociétés restent dans le portefeuille sur une durée comprise entre 3 et 5 ans. Aujourd'hui, le secteur de la finance occupe 29.4% dans le portefeuille, suivi par l'industrie avec 23.8%.

Le succès de la stratégie du fonds s'explique par son historique de performance de près de 10 ans. En effet, le fonds a crû de 439% et a délivré une surperformance de 250% depuis son lancement (le 17 octobre 2008). Cela revient à une performance moyenne de 19% par an.

Par Mainfirst, Asset Management

MAINFIRST



Générale de Patrimoine et Solutions

Société spécialisée en gestion de patrimoine, courtier en assurances, courtier en opérations de banque et services de paiement, agent Immobilier. Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 732, Adhérent de l' ANACOFI-CIF - n° CIF E001122.



Nous contacter

Générale de Patrimoine et Solutions
109 B Avenue Jean Lebas
59100 Roubaix
Tel : 0950651534
contact@generalepatrimoine.fr